

[FENÊTRES] SUR COURS


SNUipp-FSU
HEBDOMADAIRE
N°392
25 NOVEMBRE 2013
ISSN1241-0497

5 DÉCEMBRE

Une grève pour transformer l'école



Paris, le 20 novembre.

✱ Stop ! Ça suffit ! Un climat d'exaspération règne dans les écoles. Le mécontentement et la colère qui s'expriment sur la question des rythmes scolaires sont révélateurs d'une réelle dégradation des conditions de travail des enseignants. La lettre ouverte du SNUipp adressée au ministre le 4 novembre pour l'alerter sur les difficultés à mettre en place une réforme des rythmes largement contestée et sur un quotidien des écoles rendu encore plus difficile à vivre tant pour les élèves et leurs familles que pour les maîtres... est restée sans réponse ! Après le rassemblement national du 20 novembre devant le ministère, pour le SNUipp, il est maintenant urgent de franchir une étape et de renforcer l'action par un appel national à la grève le 5 décembre.

Le SNUipp continuera à porter ses exigences d'un budget à la hauteur des besoins et sur une remise à plat de la réforme des rythmes scolaires, là où les écoles le demandent. Dès maintenant, la réforme actuelle doit être suspendue et des discussions doivent s'ouvrir pour écrire un nouveau décret des temps scolaires.

La priorité au primaire marche à l'envers. L'enjeu pour notre école, c'est bien la réussite de tous les élèves. Et les vraies priorités sont les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants. Le ministre doit y répondre sans attendre. Les nombreux enseignants en grève du 5 décembre sauront le lui rappeler.

Rythmes, conditions de travail, budget

Réforme des rythmes, conditions de travail et budget : le SNUipp-FSU lance un appel à la grève des enseignants du premier degré pour le 5 décembre. Dans un communiqué publié mercredi 20 novembre, il estime que les écoles primaires « sont en proie à un climat d'exaspération ». « Le mécontentement voire la colère s'expriment sur la question des rythmes scolaires devant le refus du ministre d'ouvrir des négociations pour remettre à plat cette réforme. Celle-ci est le révélateur d'une dégradation des conditions d'exercice du métier dans une école abimée par des années de suppressions massives de postes » explique-t-il. Au regard du budget annoncé pour l'éducation nationale en 2014 (lire page 2), le syndicat s'interroge : « Où est la priorité au primaire quand le

ministre envisage une mesure d'allègement du temps de service pour les enseignants de collège d'éducation prioritaire mais pas pour les enseignants des écoles ? ». Le SNUipp pose ses exigences : « l'enjeu pour notre école, c'est bien la réussite de tous les élèves. Et les vraies priorités sont les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants. Le ministre doit y répondre sans attendre ». La plateforme de revendications proposée par le SNUipp pour cette journée nationale de grève le 5 décembre porte sur une remise à plat de la réforme des rythmes, excluant toute généralisation en 2014 et l'ouverture de discussions pour écrire un nouveau décret. Il demande également un « budget plus ambitieux » permettant d'assurer une baisse

des effectifs par classe, un renforcement des RASED, davantage de postes dédiés au « plus de maîtres que de classes », un renouvellement de la formation continue, un alignement de l'ISAE sur l'indemnité perçue par les professeurs des collèges ainsi que des « mesures concrètes pour l'éducation prioritaire ». Le SNUipp demande aussi 3 heures hebdomadaires pour le travail en équipe, le « respect de la professionnalité des enseignants » c'est-à-dire la « fin du caporalisme et des injonctions ». Après des années de suppressions massives de postes, le gouvernement doit répondre à ces exigences à travers un budget en phase avec le discours officiel. La mobilisation du 5 décembre sera là pour lui rappeler ses engagements.



TITULAIRES REMPLAÇANTS ET PERSONNELS EN SERVICES PARTAGÉS

NON À L'ANNUALISATION DU TEMPS DE SERVICE!

À cause de la réforme des rythmes et de journées pouvant aller de 4h15 à 6h, les directeurs académiques ont mis en œuvre des procédures « sauvages » - car ne respectant pas la réglementation en vigueur - pour les titulaires remplaçants. Interpellé par le SNUipp-FSU, le ministère répond par un projet de décret qui dérègle le temps de service des enseignants du premier degré, notamment pour les 40 000 titulaires remplaçants et pour les personnels en services partagés. Il introduit une forme d'annualisation, avec astreinte et récupération, sans qu'aucun maximum de service journalier ou hebdomadaire ne soit défini, sur six jours incluant le mercredi et le samedi. Pour le SNUipp-FSU, c'est inacceptable, irrespectueux et lourd de conséquences. Les suppressions de postes ont aggravé la situation du remplacement, entraînant une dégradation des conditions de travail (réduction du nombre de jours indemnisés, non revalorisation de l'indemnité). Il a supprimé l'ISSR pour les personnels en services partagés. Le SNUipp-FSU rejette ce projet qui fragiliserait encore plus le recrutement, désorganiserait le fonctionnement des écoles et alourdirait la gestion administrative de ces personnels et dégraderait leurs conditions de travail.

ISAE



POUR SOLDE DE TOUT COMPTE?

Une égalité des rémunérations pour tous les corps enseignants : l'objectif avait été affiché par Vincent Peillon lui-même l'an passé. Et à l'évidence, la création de l'ISAE, résultat de la campagne menée par le SNUipp-FSU pour dénoncer le déclasserement salarial des enseignants des écoles n'y suffira pas. 400 euros, versés en deux fois en novembre et juin, le montant de cette indemnité est bien loin des 1200 euros attribués aux enseignants du 2nd degré, d'autant qu'une partie des professeurs des écoles est toujours exclue du bénéfice de la mesure. Plus généralement, et alors que les enseignants du primaire en France restent moins bien rémunérés que leurs collègues du secondaire et que leurs confrères des pays de l'OCDE, c'est bien la programmation dès maintenant de réelles mesures de rattrapage salarial qu'il faut mettre sur la table des discussions. À commencer par le versement de l'ISAE à tous les PE et son alignement sur l'indemnité versée aux enseignants du second degré.

FORMATION CONTINUE

LE MAILLON FAIBLE DE LA REFONDATION

Pas d'amélioration en vue. Pour le SNUipp-FSU ce n'est pas acceptable. En septembre, Vincent Peillon déclarait que la formation continue était « indispensable » comme levier permettant de transformer l'école. Cependant, il a délibérément choisi de ne pas lui donner la priorité dans les budgets avant ... 2016 ! Comment peut-on croire refonder l'école, sans redonner à la formation continue des moyens ambitieux ? Alors que les dernières études et rapports (OCDE, IGEN...) pointent le rôle essentiel de la formation, initiale mais surtout continue, celle qui concerne l'ensemble des enseignants dans la réussite d'un système éducatif, il faudrait se contenter de moyens constants déjà très insuffisants ? À l'heure où de nouveaux dispositifs se mettent en place, où de nouveaux programmes voient le jour, où le numérique entre dans les écoles, où il y a nécessité à travailler autrement en se tournant vers la recherche et de nouvelles pratiques pédagogiques, le ministère laisse les enseignants démunis face à ces nouveaux enjeux. Le SNUipp-FSU se battra pour exiger des moyens à la hauteur d'une FC de qualité, « clé de voûte de la Refondation ».



PRIORITÉ AU PRIMAIRE LE COMPTE N'Y EST PAS

Alors que 30 000 nouveaux élèves sont attendus dans les écoles, le budget 2014 du ministère augure de conditions de travail toujours difficiles dans les écoles. La mise en place des dispositifs nouveaux, l'objectif d'améliorer la réussite de tous les élèves nécessitent un coup d'accélérateur budgétaire.

La priorité au primaire, la réussite de tous les élèves, belles ambitions pour l'école, mais elles doivent encore trouver une traduction budgétaire. Le budget 2014 n'est pas à la hauteur. La création de 4 842 postes est programmée. Près de 2 500 iront à la formation initiale. Il restera pour les écoles 2 355 postes, en léger recul par rapport aux 3 046 postes créés en 2013. Or, 30 000 élèves supplémentaires sont attendus en septembre prochain. Le nombre de postes annoncés sera absorbé par la hausse démographique. Concernant le « plus de maîtres que de classes » et la scolarisation des moins de trois ans, l'effort sera très en retrait comparé aux affichages ministériels, seulement 300 postes y étant consacrés à la rentrée prochaine.

Des moyens pour transformer l'école

Le primaire doit pouvoir rattraper rapidement le retard accumulé durant la décennie écoulée. Il s'est traduit par un sous-investissement de 17% de l'État, comparativement à la moyenne des investissements dans les pays de l'OCDE. Ces dernières années, l'école a été abimée, ses enseignants négligés. Sa réelle transformation requiert de ce fait des moyens suffisamment importants pour diminuer les effectifs par classe qui peuvent parfois être supérieurs à 30 élèves en maternelle, pour scolariser les moins de trois ans, pour renforcer les RASED, pour relancer la formation continue... Autant d'objectifs qui seront très difficiles à mettre en œuvre dans le cadre contraint aujourd'hui imposé. La transformation du fonctionnement pédagogique de l'école au service d'une meilleure réussite des élèves ne peut pas être un vain mot. Elle doit vivre dans les classes grâce à un budget plus ambitieux. S'il est vrai qu'un terme a été mis aujourd'hui aux suppressions massives de postes, il faut maintenant donner un coup d'accélérateur.

Le ministère s'est félicité de l'augmentation du nombre d'inscrits aux concours de recrutement, près de 60 000, c'est sans doute une bonne chose mais il faut aller plus loin et en profiter pour ouvrir encore plus de postes. Le budget 2014 est décevant. Il faut des moyens pour transformer l'école.



ÉDUCATION PRIORITAIRE

ALLÈGEMENT DU TEMPS DE SERVICE... POUR LES PE AUSSI !

De qui se moque-t-on ? Lors de l'ouverture des chantiers métier, le ministre a présenté une mesure d'allègement de service devant élèves pour les professeurs des collèges exerçant en zone d'éducation prioritaire dès la rentrée 2014. Une pondération de 1,1 pourrait être appliquée, c'est à dire que 10 heures de cours dégageraient 1 heure en moins d'enseignement transférée au travail en équipe ou à la relation aux familles. Tant mieux pour eux, car cela permet de prendre en compte la pénibilité et la spécificité d'un exercice du métier difficile et singulier en EP. Mais il

faudra que l'on nous explique pourquoi les enseignants du premier degré qui connaissent les mêmes réalités professionnelles, sur les mêmes territoires, ne seraient pas concernés par une telle mesure. C'est inacceptable ! Les professeurs des écoles ne sont pas des enseignants de seconde zone. Il ne peut y avoir deux poids, deux mesures à l'heure où chacun reconnaît la nécessité de meilleures cohérences entre école et collège avec notamment la création d'un cycle III englobant CM1, CM2, 6^e. Le SNUipp-FSU refuse que les PE en éducation prioritaire restent sur le bord du chemin et que les

seules mesures envisagées pour le primaire se limitent aux rythmes scolaires. Le SNUipp-FSU défend une égalité de traitement des enseignants en Education Prioritaire et demande que cette disposition de réduction de temps d'enseignement des enseignants s'applique aussi pour les enseignants du primaire en EP, sans pour autant baisser les heures de classe pour les élèves. C'est dans un même mouvement écoles et collèges, avec le même calendrier et avec la même ampleur, que cette question doit être traitée. Il le fait savoir au Ministre en lançant une pétition.

Réforme des rythmes scolaires On suspend et on rediscute

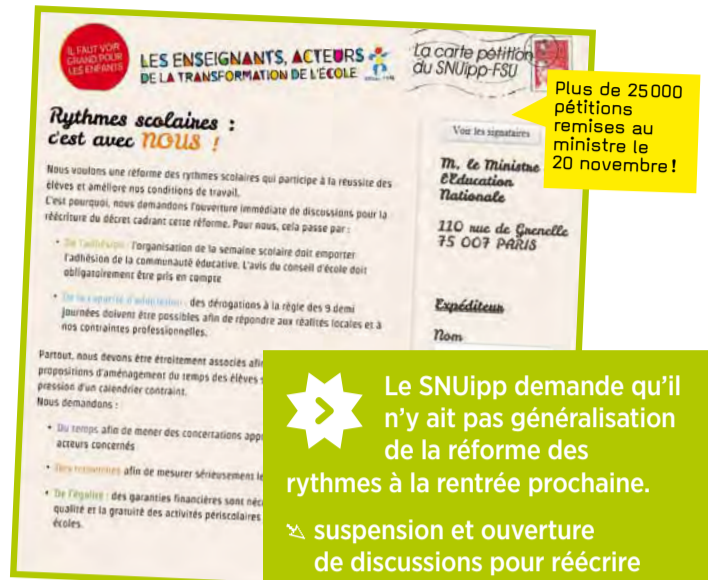
Le ministre a fait de sa réforme des rythmes scolaires la principale mesure de la priorité au primaire. Mais sur le terrain, tant de difficultés persistent que le SNUipp demande qu'il n'y ait pas de généralisation à la rentrée prochaine et la réécriture du décret.

Oui, il faut une réforme des rythmes ! Tout le monde en convient et le SNUipp-FSU le premier, qui a toujours dénoncé la semaine Darcos avec ses journées à rallonge allourdies par l'aide personnalisée. Mais celle que le ministre a concoctée dans son bureau de la rue de Grenelle ne va pas. Le SNUipp s'est exprimé fermement dès le début pour dénoncer les incohérences de cette réforme mal fichue. Le décret qui impose un passage à 4 jours et demi de manière uniforme pour toutes les écoles est un cadre trop rigide. Pourquoi n'est-il pas possible de présenter des organisations qui font conserver un mercredi libéré aux élèves ? Pourquoi n'est-il pas possible d'imaginer des organisations avec un après-midi libéré pour le périscolaire et où les enseignants feraient leur travail de concertation ? Pourquoi n'est-il pas possible de proposer des calendriers dérogatoires comme avant 2008 ? De tout temps, les écoles primaires publiques ont fonctionné avec un cadrage national en terme de durée scolaire mais avec des calendriers différents sur la semaine ou sur l'année. Cela n'a

jamais été un drame, dès lors qu'était recueilli l'assentiment des communautés éducatives réunies dans les conseils d'école. Au lieu de cela, la cacophonie règne, des organisations sont imposées par les mairies contre les avis des enseignants, des durées de journées désorganisent les services et les difficultés à mettre en place le périscolaire se répètent sur l'organisation et le fonctionnement de l'école. Cela ne peut pas durer ! Cette réforme n'est pas satisfaisante.

Écrire un nouveau décret

Le ministre n'entend pas les demandes répétées du SNUipp de renégocier cette réforme. Il n'entend pas le trouble créé par les insuffisances de cette réforme mal pensée, inaboutie, avec les problèmes de locaux qu'elle engendre, les difficultés à recruter les animateurs... Quel bénéfice pour les élèves quand cela se passe mal ? Quel gain pour les enseignants dans la pratique quotidienne de leur métier ? Face au refus du ministre d'entendre les enseignants, le SNUipp estime qu'il est indispensable



Le SNUipp demande qu'il n'y ait pas généralisation de la réforme des rythmes à la rentrée prochaine.

- ✗ suspension et ouverture de discussions pour réécrire le décret
- ✗ remise à plat partout où les écoles le demandent
- ✗ pour tout changement à venir, accord obligatoire des conseils d'écoles

de franchir une nouvelle étape, l'enjeu pour notre école étant la réussite de

tous les élèves construite sur le temps scolaire. En conséquence, le SNUipp demande qu'il n'y ait pas de généralisation à la rentrée prochaine. Dès maintenant, la réforme doit être suspendue et des discussions doivent s'ouvrir immédiatement pour écrire un nouveau décret des temps scolaires.

INSTRUCTIONS EN MATERNELLE INSUFFISANT !



À l'école maternelle, la mise en place de la réforme des rythmes soulève d'autres problèmes spécifiques, quand les horaires d'entrée ou de sortie et d'APC ont été guidés par l'élémentaire, quand la pause méridienne a été rallongée, quand les ATSEM de la classe deviennent animatrices lors des activités péri-éducatives, quand une perte des repères sur « qui est qui quand où » s'installe dans la tête des élèves, quand des élèves de 3 ans ont toujours des journées aussi longues que ceux de 11 ans... Là aussi, le SNUipp-FSU a très vite demandé au ministère, demande relayée par les parents d'élèves, une prise en compte des spécificités de l'école maternelle dans la mise en place de la réforme des rythmes pour la rentrée prochaine, ou des aménagements lorsqu'elle a débuté à cette rentrée.

Et que répond le ministère en novembre ? Un florilège d'instructions envoyées aux enseignants sans qu'elles aient valeur de circulaires ou de décrets, comme « l'importance des temps de sieste, de la transition scolaire et périscolaire, de la nécessité d'adapter les activités aux besoins de jeunes ou d'identifier les lieux et les adultes ». Les enseignants des écoles maternelles n'ont pas attendu ces préconisations ministérielles pour mener leur travail quotidien ! Déjà, bien souvent, la sieste n'est pas possible durant la pause méridienne faute de locaux et de personnels disponibles. De plus, la mise en œuvre de la réforme actuelle en maternelle conduit à segmenter l'après-midi en deux temps. De fait, avec ces préconisations, le ministre ne répond à aucun problème lié à la spécificité de l'école maternelle.



L'UNIQUE VECTEUR DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE ?

Les rythmes scolaires, c'est important. Mais arrêtons de faire croire, comme le déclare le ministre, que si notre École produit de l'échec, ce serait d'abord à cause des rythmes ! Si tel était le cas, on aurait enfin trouvé la recette miracle ! Les processus d'apprentissage sont heureusement plus complexes que cela. Des résultats des évaluations CE2 de 2006, il est impossible de dégager la variable « rythme scolaire » comme unique vecteur de réussite ou d'échec scolaire. Quelques exemples le montrent : dans le Vaucluse, majoritairement à 4 jours, 69,9% de réussite en français et 68,2% en maths et dans le Loiret à 4 jours ½, 69,5% en français et 68,3% en math ; ou encore en Ile et Vilaine à 4 jours, 73,4% de réussite en français et 72,4% en math et en Haute-Corse à 4 jours ½, 73,2% de réussite en français et 71% en math. Ne tirons donc aucune conclusion hâtive, d'un côté comme de l'autre. Pour améliorer les rythmes scolaires, il faut effectivement de meilleurs temps scolaires. C'est une certitude. Mais de meilleurs temps scolaires, ce sont des temps mieux répartis, ce sont des effectifs décentés pour pouvoir différencier et rythmer les apprentissages, ce sont des organisations pédagogiques adaptées et personnalisées avec plus de maîtres que de classes et ce sont des programmes repensés.

Métier, en chantiers

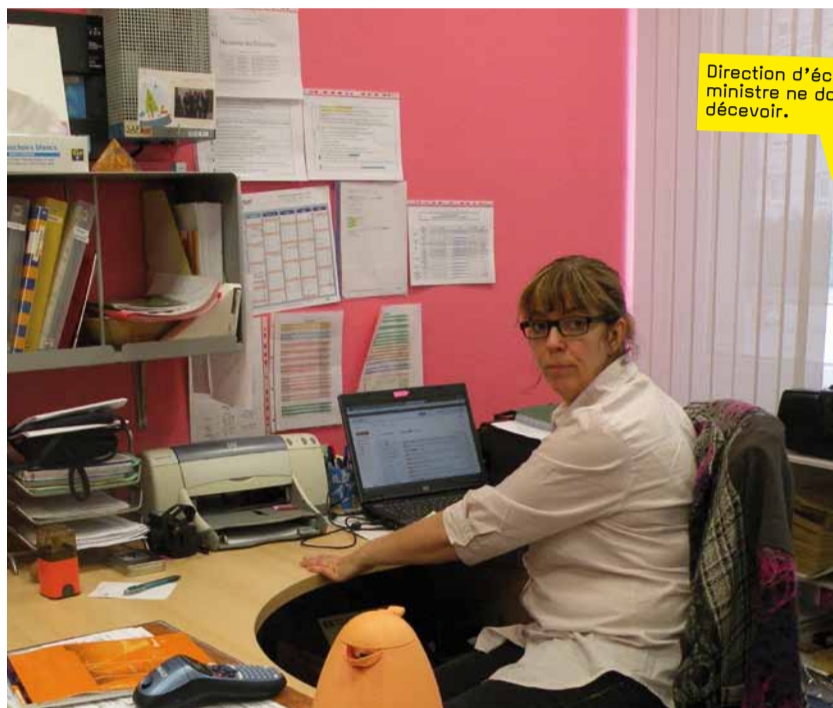
Treize chantiers sur le métier d'enseignant : Vincent Peillon a ouvert en grande pompe ce qu'il présente comme l'« acte II de la refondation ». Si l'on n'est pas très sûr d'avoir bien suivi l'acte I, il reste que des attentes fortes pour une transformation en profondeur du quotidien des écoles sont là. Or, les premières propositions mises sur la table des discussions sont assez décevantes, trop éloignées en tout cas des mesures significatives attendues par des enseignants en quête de reconnaissance et d'amélioration de leurs conditions d'exercice du métier.

DIRECTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DU TEMPS ET DE LA RECONNAISSANCE...

L'enquête conduite en octobre par le SNUipp-FSU auprès de 9 000 directrices et directeurs d'écoles l'a clairement montré, la question du temps est au cœur de leurs préoccupations. Depuis trop longtemps, ils et elles s'épuisent à faire face à des tâches toujours plus nombreuses et diversifiées tout en étant le plus souvent chargés de classe. Aujourd'hui, près de 19 000 écoles (38 % du total) ne bénéficient d'aucune décharge de direction et seules 8 000 bénéficient d'une aide administrative (sur plus de 48 000). Le chantier ouvert par le ministère ne doit pas décevoir sur cette question majeure, comme sur celles des missions et de la revalorisation. Il y a urgence à redonner du sens à une fonction qui est au cœur de la vie des écoles.

Des propositions trop timorées

Or, alors même que pour le ministre « *La mise en œuvre de la priorité au primaire (accueil des moins de trois ans, dispositif plus de maîtres que de classes, nouveaux rythmes scolaires) repose largement sur leur engagement* » et nécessite « *à la fois un recentrage sur leurs missions pédagogiques, une pleine reconnaissance, y compris financière, de leur rôle de pilotage et une amélioration des conditions d'exercice de leur métier* » les propositions mises sur la table manquent singulièrement d'ambition. Sur plusieurs points, elles se contentent de confirmer ou d'officialiser l'existant, comme par exemple en terme de formation où sont évoquées les cinq semaines de stage...inscrites depuis 1997. S'agissant de l'exonération d'APC pour certains directeurs, si elle est une première réponse à la demande de temps, elle n'est pas



à la hauteur, loin s'en faut, des attentes. Pas sûr non plus que la publication d'un guide réactualisé de la direction d'école change le quotidien, pas plus qu'un point de « bonus » accordé à tous pour un accès plus rapide à la hors classe ne constitue une réponse pertinente à l'exigence de revalorisation. On est donc bien loin du compte et pour le SNUipp, il est grand temps de reconnaître que la direction d'école nécessite des conditions de travail, de formation et de rémunération significativement améliorées.

RASED

RECONSTITUER LES RÉSEAUX

Écoles et personnels des Rased attendent toujours que des réponses à la hauteur des besoins pour l'aide aux élèves en grande difficulté soient apportées.

Les Rased ont « *connu une diminution massive de leurs effectifs au cours du quinquennat précédent, et ont vu leur existence même remise en cause.* » Le constat est clair et il émane de la rue de Grenelle elle-même. Il est vrai que le précédent ministère avait mis à profit la mise en place de l'aide personnalisée pour tenter de tirer un trait définitif sur un dispositif fondamental dans la prise en charge et l'accompagnement des élèves en grande difficulté. Et si les multiples actions engagées toutes ces années avaient marqué un coup d'arrêt au processus, les rentrées 2011 et 2012 ont encore vu le

nombre de postes baisser sous l'effet du faible nombre des départs en formation et donc du manque consécutif de personnels qualifiés. La rentrée 2013 semble quant à elle montrer un timide renversement de tendance, encore loin de répondre aux besoins identifiés.

L'aide aux élèves d'abord

C'est donc peu dire, que l'ouverture des discussions sur l'avenir des Rased était attendue, s'agissant aussi bien de leurs missions que de la reconstitution des équipes. Les pistes avancées par le ministère mettent en avant « des missions confortées » et la spécificité des trois types d'acteurs (maître E, maître G et psychologue scolaire). Plus problématique, elles envisagent aussi de les positionner en fonction de leur spécialité

« *au niveau le plus pertinent (école ou circonscription)* ». Or, pour le SNUipp, s'il ne faut pas s'interdire de réfléchir à une évolution de missions, éloigner les maîtres E qui interviendraient dans la classe, de leurs collègues G et psychologues affectés en circonscription, pourrait porter préjudice au x nécessaires regards croisés que portent ces professionnels dans la prise en charge globale des difficultés des enfants. Toute évolution devra allier prévention et médiation, s'inscrire dans le cadre de réseaux renforcés, dans une articulation avec le travail des enseignants des écoles et être tournée vers l'aide directement apportée aux élèves. Il faut aussi d'urgence recréer un « *vivier* » par une relance significative des départs en formation CAPA-SH, accompagnée de la création des postes nécessaires.

CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES

CLARIFICATION ET REVALORISATION

Un alourdissement des tâches administratives, des missions multipliées, de plus en plus éloignées de celles de la formation des débutants, des régimes indemnitaires inéquitables et peu attractifs : la situation des conseillers pédagogiques n'a cessé de se dégrader ces dernières années. Le ministère propose de discuter d'une redéfinition des missions, d'une revalorisation de la fonction et de l'amélioration de son attractivité notamment par une rénovation de leur certification (CAFIPEMF). Pour le SNUipp les discussions devront aboutir notamment à une reconnaissance financière via un régime indemnitaire unique, à un recadrage des missions autour de l'aide aux débutants et aux équipes sur le terrain, à une reconstitution des équipes départementales de conseillers pédagogiques spécialisés, à une vraie place de formateurs au sein des ESPE, à la création de réseaux de formateurs (CP, PEMF, Prof. ESPE...) et, à une revalorisation du CAFIPEMF permettant aux formateurs des évolutions de carrière.

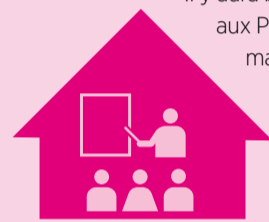
PROFESSEURS DES ÉCOLES

SUR LA POINTE DES PIEDS

Il y aura bien un chantier dédié aux Professeurs des écoles...

mais quel chantier ? Le

ministère formule en tout et pour tout trois propositions ciblant un nombre limité d'enseignants : les mutations, les



obligations de service des remplaçants et des enseignants sur postes fractionnés (voir page 2), la situation des personnels exerçant dans l'enseignement spécialisé et en milieu pénitentiaire. L'écrasante majorité des enseignants ne sera finalement pas concernée par les discussions en cours. Rien sur le temps de concertation pour les équipes, rien sur l'indispensable relance de la formation continue, rien non plus sur une montée en charge de l'ISAE, pour ne citer que ces quelques dossiers saillants. Pour le SNUipp, les thématiques abordées dans ce chantier doivent être plus ambitieuses et permettre une réelle remise à plat des conditions d'exercice du métier.

PEMF

DES MISSIONS À ÉCLAIRCIR

Peu de choses pour les PEMF. L es maîtres

formateurs ont

quelque peu été

oubliés dans les

discussions

ouvertes par le

ministère, même si

un groupe de travail

leur est consacré. Mais le ministère se contente

de proposer notamment de « clarifier » leurs

missions « *en distinguant les activités de*

formation (formation initiale dans le cadre des

ESPE et formation continue dans le cadre des

plans départementaux de formation), le tutorat

des fonctionnaires stagiaires, l'accueil et

l'accompagnement d'étudiants stagiaires ».

En revanche il n'avance rien concernant une

amélioration des conditions d'exercice de la

fonction de formateur, rien pour pallier

l'insuffisance du temps de décharge de classe,

ni pour prendre en compte le travail personnel

de recherche pédagogique. Quant à la formation

initiale, elle n'est pas abordée non plus. Lors des

discussions, le SNUipp interviendra pour obtenir

une augmentation du temps de décharge des

PEMF, la priorisation de leur mission première de

formation initiale, la création de réseaux de

formateurs ainsi qu'une revalorisation du

CAFIPEMF qui permette d'ouvrir aux formateurs

la porte à de véritables possibilités d'évolution de

carrière.



Hebdomadaire du syndicat national
unitaire des instituteurs, professeurs
des écoles et PEGC

128 boulevard Blanqui 75013 Paris
Tél. : 01 40 79 50 00
E-mail : fsc@snuipp.fr

Directeur de la publication : Sébastien Sühr
Rédaction : Francis Barbe, Aline Becker, Alexis
Bisserkine, Ginette Bret, Pierre Magnetto,
Vincent Martinez, Philippe Miquel, Jacques
Mucchielli, Christian Navarro, Emmanuelle
Roncin, Sébastien Sühr, Virginie Solunto.

Conception graphique : Acte Là !
Impression : SIEP Bois-le-Roi

Régie publicité : Mistral Media
365 rue Vaugirard 75015 Paris
Tél. : 01 40 02 99 00

Prix du numéro : 1 euro Abonnement :
23 euros
ISSN 1241 0497 / CPPAP 0415 S 07284
Adhérent du syndicat de la presse sociale